

INFO'

NOAILLAN

+ L'eau

DOSSIER SPÉCIAL p 4-5

ÉDITO / ACTUALITÉS p 2

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES p 3

INCIVILITÉS p 6

ENVIRONNEMENT p 7

AGENDA / ASSOCIATIONS p 8



L'ÉDITO DU MAIRE



Le premier trimestre de chaque année est traditionnellement celui des comptes administratifs et de l'établissement du budget pour l'année à venir.

Malgré nos modestes moyens, nous arrivons à dégager des recettes de financements.

Pour l'année 2019, les travaux de la maison Dubernet sont en cours, sur les bâtiments annexes ainsi que les pièces de l'étage.

Ce nouveau trimestre signera également l'aménagement d'un cabinet dédié à la pratique de l'acupuncture traditionnelle chinoise dans l'ancien bâtiment de l'AIMC.

Bonne lecture à tous !

Jean-Pierre AUROUX
Maire de Noailan



INFORMATIONS

AUTOCOLLANT STOP-PUB

DISTRIBUTION EN MAIRIE

Des autocollants stop-pub sont mis à votre disposition gratuitement par le SICTOM du Sud-gironde, à la mairie ; n'hésitez pas à venir les récupérer !



INFORMATION PRÉVENTIVE

VOLS D'OUTILLAGE

Une recrudescence des vols d'outillage (taille haies, tondeuses...) a été constatée depuis un mois par la gendarmerie. Dans un cadre préventif, nous vous conseillons de ranger vos outils après utilisation, dans vos garages ou abris de jardin.

L'ÉTAT CIVIL

BILAN TRIMESTRIEL



Au cours des trois premiers mois de cette année, nous avons recensé trois décès. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille des défunts.

A ce jour, nous avons été informé par les communes de naissance de la mise au monde de 3 petits noaillannais, nous leurs souhaitons la bienvenue.

MISE À DISPOSITION BROYEUR

SMIVOM

Le SMIVOM du Sauternais se déplace à votre domicile pour broyer vos déchets verts. Le tarif est de 30 euros/heure. Inscription en mairie aux heures d'ouverture.

LABEL VILLAGE INTERNET

1 ÈRE PARTICIPATION - 1 ÈRE RECOMPENSE !

Depuis la mise en place de son site internet en 2008 notre commune n'a pas cessé d'innover dans le numérique. Après la création de 5 sites internet, la commune participait pour la première fois au label village internet.



Ce label permet de récompenser les communes françaises qui mettent à la disposition de tous les administrés de très nombreuses informations, dans un but d'intérêt général.

Notre commune s'est vue attribuer à la fin du mois de Janvier 3 arobases pour sa première participation, ce qui s'avère être très encourageant !

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9h30/ 12h15 et 15h00 /18h45

Mardi - Jeudi : 8h45 / 12h15

Mercredi - Vendredi : 8h45 / 12h15 et 15h00 / 16h45

CONTACT

9 Place du Général Leclerc 33730 Noailan

05 56 25 35 08

www.noailan.fr

RENDEZ-VOUS

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

La prise de rendez vous pour le CCAS s'effectue auprès de Mr AUROUX, Mr LAGOFUN et Mme BEDRY.

Qui élit-on et dans quel but ?

Les élections européennes permettent d'élire les députés européens qui siègeront au Parlement européen. Les députés élus auront la tâche de bâtir durant ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne. Les députés disposent également d'un pouvoir budgétaire, et de contrôle de l'exécutif.

Quel est le mode de scrutin ?

Le scrutin permettant d'élire les eurodéputés est universel, direct et à un tour.

Les eurodéputés sont élus pour une période de 5 ans. Il faut franchir la barre des 5% des suffrages exprimés pour bénéficier de sièges proportionnels à son nombre de voix.

26
-
05
-
19



Qui peut voter ?

Tout français de plus de 18 ans inscrit sur la liste électorale peut venir voter, ainsi que les citoyens de l'UE résidant en France depuis au moins 6 mois.

LA NOUVEAUTÉ

Augmentation du nombre de sièges pour la France : la décision du Royaume Uni de se retirer de l'union européenne va libérer 73 sièges, 5 reviennent à la France qui va désormais élire 79 eurodéputés.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

NOUVEAU SITE INTERNET !

L'ÉCOLE À L'HONNEUR

Un nouveau site internet a été créé au profit de l'école : ecole.noaillan.fr Vous y retrouverez toute l'actualité de l'école, le dossier d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire, ainsi que le règlement des temps périscolaires, les informations concernant l'APS, le guide de l'écolier, le menu de la cantine. Les enseignants et « Drôles d'Asso » peuvent diffuser des informations directement sur ce site.

DESTINATION MULTIMÉDIA !

L'INFORMATIQUE ACCESSIBLE AUX SÉNIORS

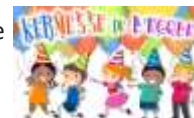
Le lundi 11 mars s'est tenu une réunion d'information, organisée par l'association Destination multimédia, qui lutte contre la fracture numérique en milieu rural. Lors de cette réunion, l'association a présenté leurs diverses actions. De très nombreux seniors étaient présents. Les cours d'informatique sont totalement GRATUITS. Des groupes de niveaux vont être constitués afin de faire progresser l'ensemble des participants.



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

L'HEURE DE LA KERMESSE APPROCHE !

La fête de fin d'année de l'école Simone Veil aura lieu le **vendredi 14 juin 2019**.



Une exposition des travaux des enfants effectués tout au long de l'année sera réalisée.

Un spectacle de chants et de danses suivis de la kermesse animera cette soirée.

INSCRIPTION SCOLAIRE 2019 / 2020 C'EST L'HEURE !

L'inscription pour la prochaine rentrée scolaire s'effectue dès à présent. Pour les nouveaux écoliers le dossier d'inscription est à retirer et ramener au secrétariat de mairie, pour le renouvellement d'une inscription, le dossier vous sera distribué par Mme Sybille GIRAUDEL directement à l'école. Les dossiers doivent être complétés et ramenés avant le **20 JUIN 2019 DERNIER DELAI**.



SPECTACLE THEATRAL NOS ECOLIERS DEVENUS ACTEURS !

Les élèves de cm1 cm2 ont présenté, jeudi 14 février, aux élèves de l'école les pièces de théâtre qu'ils ont préparées avec leurs maîtresses ; ils avaient déjà organisé un spectacle vendredi soir pour leurs parents avec en première partie un concert de steel'drum ; les bénéfices des entrées et de la buvette aideront au financement de leur voyage en fin d'année. Bravo aux élèves pour leur performance !

LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER L'EAU

QUELQUES GESTES SIMPLES

Agir pour la préservation de l'eau est un enjeu fondamental pour la sauvegarde de notre planète.

Le département de la Gironde est très attractif, les besoins en eau potable sont en constante augmentation. Cependant, les nappes profondes qui alimentent 96 % des foyers ont un rythme de renouvellement plus lent que l'augmentation des besoins. Ce phénomène entraîne la surexploitation des nappes pour cela des solutions doivent être trouvées.

Face à ce constat un projet européen nommé MAC EAU a vu le jour à partir de 2012. Plusieurs acteurs comme la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde, l'agence de l'Eau Adour Garonne, l'Europe, ainsi que notamment la ville de Mérignac et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Blayais ont mis en place diverses actions dans le but de modifier l'usage de l'eau, et apprendre à mieux consommer l'eau potable.

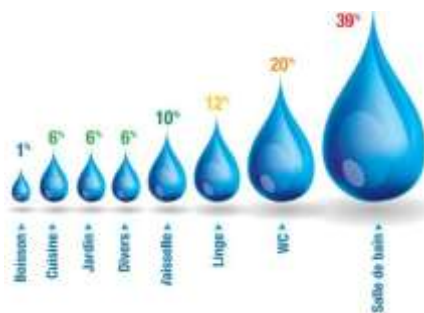
Après 5 ans années d'expérimentation, les économies d'eaux pour les collectivités et les particuliers furent significatives ! Voici le bilan de l'expérience pour notre commune ainsi que le rappel de quelques gestes vous permettant de réduire votre consommation d'eau ainsi qu'assurer la préservation de l'eau.



Plus de la moitié de la consommation quotidienne d'eau d'un foyer se répartie au niveau de la salle de bain et des toilettes.

Avec la mise en place des différents équipements prévus dans le kit, les familles Noaillanaises ont vu leur consommation d'eau réduite.

En effet la mise en place de douche économe sur les pommes de douche a permis de réduire la consommation d'eau. Le débit des pommes de douche classiques est de 15 à 20 litres à la minute. Avec ce nouvel équipement, le débit n'est plus que de 8 à 10 litres à la minute.



Outre la mise en place d'équipements, quelques gestes simples comme arrêter l'eau lorsque l'on se savonne sous la douche, ou lorsque l'on se brosse les dents, permet de faire de réelles économies.

Adopter des gestes simples
« permet de mieux maîtriser nos factures tout en prenant soin de l'environnement »

En effet, prenons l'exemple du brossage des dents, qui s'effectue 3 fois par jour durant en moyenne 3 minutes. En moyenne, un robinet a un débit de 15 litres par minute. Si l'eau coule sans arrêt durant nos trois brossages quotidiens, 135 litres d'eaux seront perdus pour une journée, ce qui représente 49275 litres d'eaux perdus pour une année de brossage !



MAC Eau



Outre les moyens permettant de réduire la consommation d'eau, il existe un moyen de pouvoir récupérer l'eau et la réutiliser pour un autre usage : la mise en place de récupérateur d'eau de pluie.



La lutte contre le gaspillage de l'eau est devenue une préoccupation pour de nombreux foyers. Nombreux sont ceux qui souhaitent à la fois alléger les factures, tout en préservant la richesse de l'eau. En effet, sur notre commune, nous avons constaté une réduction des factures d'eau dans de nombreux foyers.

La sensibilisation de la population à la préservation de l'eau ne doit pas s'arrêter là ! C'est pour cela que la commune pourrait envisager de mettre en place des ateliers dans le cadre de l'APS, à l'école, afin d'apprendre les gestes simples aux enfants afin d'économiser l'eau. (éteindre le robinet d'eau quand il se lave les mains pour aller déjeuner le midi ...)

LE RAPPORT DE LA COMMUNE AVEC L'EAU

LA PRÉSERVATION DE CETTE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Pendant de très nombreuses années, l'eau a été considérée comme une ressource inépuisable. Face à l'augmentation de la population et des besoins, des réglementations ont été mises en place entre les années 90 et 2000 afin de concilier la satisfaction des usagers et la préservation de la ressource naturelle : l'eau.



La distribution de l'eau potable sur la commune est assurée par le château d'eau qui est situé route du Barrail de Bouey. L'eau potable se trouvant dans le château d'eau provient de deux forages : l'un situé à Sauternes à Brouquet, et l'autre à Labouray.

Actuellement c'est le SMIVOM du Sauternais qui est le gestionnaire du réseau de distribution de l'eau potable sur la commune. La gestion de l'assainissement revient à la commune.

Afin de lutter contre la pollution de l'eau et notamment des rejets sauvages la commune s'est dotée d'une station d'épuration en 2012.

Son but premier est de retraiter l'eau arrivant des égouts des foyers, grâce à un système d'absorption sur des lits de roseaux.

Ce processus végétal naturel permet d'assurer le bon développement des micro-organismes et par conséquent une bonne qualité des rejets effectués dans le Ciron. La station d'épuration requiert très peu d'énergie, et dispose d'un système d'autosurveillance.

Le réseau de « tout à l'égout » ne signifie pas que tout peut y être rejeté ! En effet, les huiles de vidange, peintures et produits toxiques ne doivent pas y être déversés. Cela peut engendrer des problèmes de traitement des eaux.

Les eaux de piscines et pluviales doivent être déversées dans un réseau indépendant, des contrôles réguliers sont effectués ! Merci de faire preuve de vigilance !

Tarif de l'eau avec assainissement :

Prix du m³ : 2,70 euros HT

Abonnement annuel : 40 euros pour l'année

BURKINA FASO

UNE COOPÉRATION RENOUVELLÉE

La coopération entre le village de Yaho situé au Burkina Faso est la commune de Noaillan se poursuit. Le projet d'installation d'une pompe permettant l'accès à l'eau potable et la mise en place de l'assainissement a pris du retard suite à des reports dans la réception des financements.

A ce jour, la première phase des travaux va débuter. La commune de Noaillan a signé une nouvelle convention triennale de partenariat 2019/2021 pour la poursuite des travaux. Le dossier a été déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

L'Association Coopération entre Acteurs du Développement (l'ACAD) s'est rendue en février au village de Yaho afin d'obtenir le réengagement du maire vis-à-vis du projet d'accès à l'eau potable pour la population, ainsi que pour recevoir et étudier les différentes offres de marché.

Trois offres ont été déposées pour la réalisation des travaux, une seule offre a été considérée comme viable. L'offre viable fait désormais l'objet d'une étude plus approfondie.

A ce jour, 2,1 milliards de personnes situées principalement sur le continent africain n'ont pas accès à l'eau potable. La création d'un forage permettant de raccorder le village de Yaho à l'eau potable permettra de réduire significativement les décès liés aux maladies contractées avec de l'eau contaminée. 1000 enfants meurent chaque jour suite à la consommation d'eau contaminée.



LA RECRUESCENCE D'INCIVILITÉ

UN CONSTAT ALARMANT

Au cours de ces derniers mois, nous avons constaté la dégradation de nombreux biens publics au sein de notre commune. Ces dégradations ne resteront pas sans conséquences. En effet, les dégradations entraînent des sanctions vis-à-vis de l'auteur des faits, ainsi que des réparations très coûteuses pour notre commune! Nous souhaitons vous faire part des divers dégâts causés, afin de vous sensibiliser sur la nécessité de prendre soin des biens publics, ainsi que de l'environnement de notre commune. Nous faisons appel à votre devoir de citoyen, et votre civisme afin que ces dégradations ne se reproduisent plus !

Le site naturel d'Antonion, lieu de promenade de la commune, a fait l'objet de dégradations : la détérioration de la porte des sanitaires publics, nombreux tags sur les murs, portes et lavabos.

De plus, la salle polyvalente a été taguée en début d'année, par des insultes sur les portes d'entrée, une vitre a été brisée après un jet de pierre.

Près de la zone du city-stade la table de ping-pong a été incendiée. Très régulièrement des débris de bouteilles de verre cassé sont ramassés par les agents techniques de la commune, les globes des lampadaires sont régulièrement cassés.

La détérioration d'un bien destiné à l'utilité publique est passible de :
5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.
Le vandalisme sur les façades est passible :
D'une amende de 3750 euros accompagnée de travaux d'intérêts généraux.

La commune a dû procéder aux changements de la porte des sanitaires d'Antonion, au ramassage des morceaux de verre sur la zone du city-stade ainsi qu'au nettoyage des divers tags. Cela engendre du travail supplémentaire pour les agents techniques, le rachat du matériel le tout financé par l'impôt !

Outre les dégradations de biens public, notre commune fait l'objet depuis quelques mois de nombreux dépôts sauvages près des points de tri mis à votre disposition. La commune dispose de 4 points de tri, répartis sur son territoire : la Saubotte, Peyrebernède, le Bourg, Antonion.

Ces dépôts sauvages nécessitent l'intervention des agents du SMIVOM du Sauternais, qui procèdent chaque semaine au ramassage de nombreux déchets se trouvant à proximité des points d'apport volontaire.

Des dépôts sauvages ont également été constatés dans les forêts de la commune. Pour rappel, Noailan étant une commune forestière, assurer sa préservation est une nécessité pour la biodiversité de notre commune.

Le dépôt sauvage de déchets en forêt ou près de conteneurs de tri mis à votre disposition est passible, en vertu de la loi de juillet 1975 d'une amende pouvant s'élever à 1500 euros.



De nombreux panneaux de signalisation ont été endommagés sur la commune. Par exemple le panneau près du parking du Relais d'Assistante Maternelle a connu plusieurs dégradations en quelques mois. La dégradation des panneaux de signalisation peut entraîner d'importants problèmes de sécurité, nous faisons appel à votre esprit de citoyen afin de ne pas les détériorer, et à nous signaler toute dégradation constatée dans la commune.

La détérioration d'un bien destiné à l'utilité publique est passible de :
5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES



UN ENJEU MAJEUR AU PRINTEMPS !

La prolifération des moustiques tigres est un enjeu important pour notre département depuis quelques années. Par conséquent, la période estivale pointant progressivement le bout de son nez, il est temps de prendre quelques précautions afin de lutter contre cette prolifération.

Les moustiques sont des insectes qui se développent très vite au contact de l'eau. En effet, chaque femelle moustique peut pondre jusqu'à 200 œufs. Dès à présent, adoptons quelques gestes simples afin de limiter leur prolifération.

Outre les précautions tendant à limiter la prolifération du moustique, quelques gestes simples de protection permettent également d'éviter les piqûres.

En effet les personnes sujettes à de nombreuses piqûres de moustiques peuvent s'appliquer sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée, en période de forte chaleur. Divers produits sont disponibles en pharmacie. Demandez conseil à un médecin ou pharmacien avant l'usage de tout produit.

Afin d'éviter les piqûres de moustiques, portez des vêtements couvrants, amples, si possible de couleur claire.

En cas de prolifération importante dans votre maison, n'hésitez pas à installer des moustiquaires à vos fenêtres, baies vitrées ou autour de votre literie.

Comment reconnaître un moustique tigre parmi tous les moustiques ?

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes
- Il vit et pique le jour

Sa piqûre est douloureuse.

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut dans certaines conditions être vecteur de la dengue, du chikungunya et du virus Zika.

Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France mais pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Pour les plantes en pots, changer l'eau des coupelles 2 fois par semaine afin que les larves ne se développent pas en masse.

Les réservoirs d'eaux tels que les bidons d'eau, citernes, bassins ou piscines non utilisés doivent être recouverts.

Nettoyez vos gouttières chaque année au printemps afin d'assurer le bon écoulement des eaux. En effet, la stagnation d'eau à un endroit peut entraîner une prolifération très importantes de moustiques tigres.

Les eaux stagnantes doivent être obligatoirement supprimées. Éviter de conserver de l'eau dans les coupelles des pots de fleurs, dans des pneus usagés, encombrants etc ...

J'AIME LES MOUSTIQUES ! ADOPTEZ-MOI !



Les chauves-souris sont des mammifères discrets et virevoltants à la tombée de la nuit.

La nourriture d'une chauve-souris est principalement composée d'insectes qu'elle capture la nuit grâce à sa grande rapidité dans les airs.

Elles ont un rôle primordial dans la régulation des populations d'insectes, en effet, elles peuvent ingurgiter entre 2000 et 7000 moustiques par nuit !



Les hirondelles sont des oiseaux insectivores particulièrement voraces.

En effet, lorsque leurs petits oisillons ont pointés le bout de leur nez il est nécessaire de les nourrir en abondance. Pour cela, les hirondelles partent à la chasse aux moustiques.

Une hirondelle peut manger jusqu'à 3000 moustiques par jour.



Le martinet est un oiseau qui se nourrit exclusivement d'insectes volants. À l'instar des hirondelles le

martinet chasse les insectes pour nourrir ses petits.

Un martinet peut emmagasiner entre 300 et 1000 moustiques dans sa gorge durant un vol !

Le martinet attrape les moustiques au vol durant la journée.

AGENDA

ELECTIONS EUROPEENNES

DIMANCHE 26 MAI 2019

Mairie de Noaillan

FETE FLORALE - VIDE GRENIER (FOYER RURAL)

DIMANCHE 26 MAI 2019

Site naturel d'Antonion

FETE DE L'ÉCOLE

VENDREDI 14 JUIN 2019

Ecole Simone Veil

LES ARGONAUTES

BOUGER ... BOUGER ...

Dans le cadre des activités proposées par l'association les Argonautes, Delphine CAPLANE vous propose :

Un stage corps et voix

DIMANCHE 26 MAI 2019

10h00 à 18h00

Ce stage a pour but de mettre en mouvement vos énergies du renouveau et tout ceux qui est nécessaire à votre bien être.

Elle vous proposera des explorations corporelles, sonores, vocales, instrumentales, à travers des propositions mêlant respiration, relaxation, postures, présence, chant intuitif, danse, dessin, écriture comme support de création au service de la mise en jeu du corps.

Soirée danse-impro

JEUDI 11 AVRIL / JEUDI 16 MAI / JEUDI 13 JUIN

19h30 - 23h15

Cet atelier est ouvert à toute personne désireuse de danser, sans expérience nécessaire.

Sentir comment la musique et le silence nous traverse, vers une mise en mouvement...

9 Place du Général de Gaulle 33730 Noaillan

Salle de danse des Argonautes

Réservations et tarifs au :

06 63 90 10 29

delphinecaplane@hotmail.fr

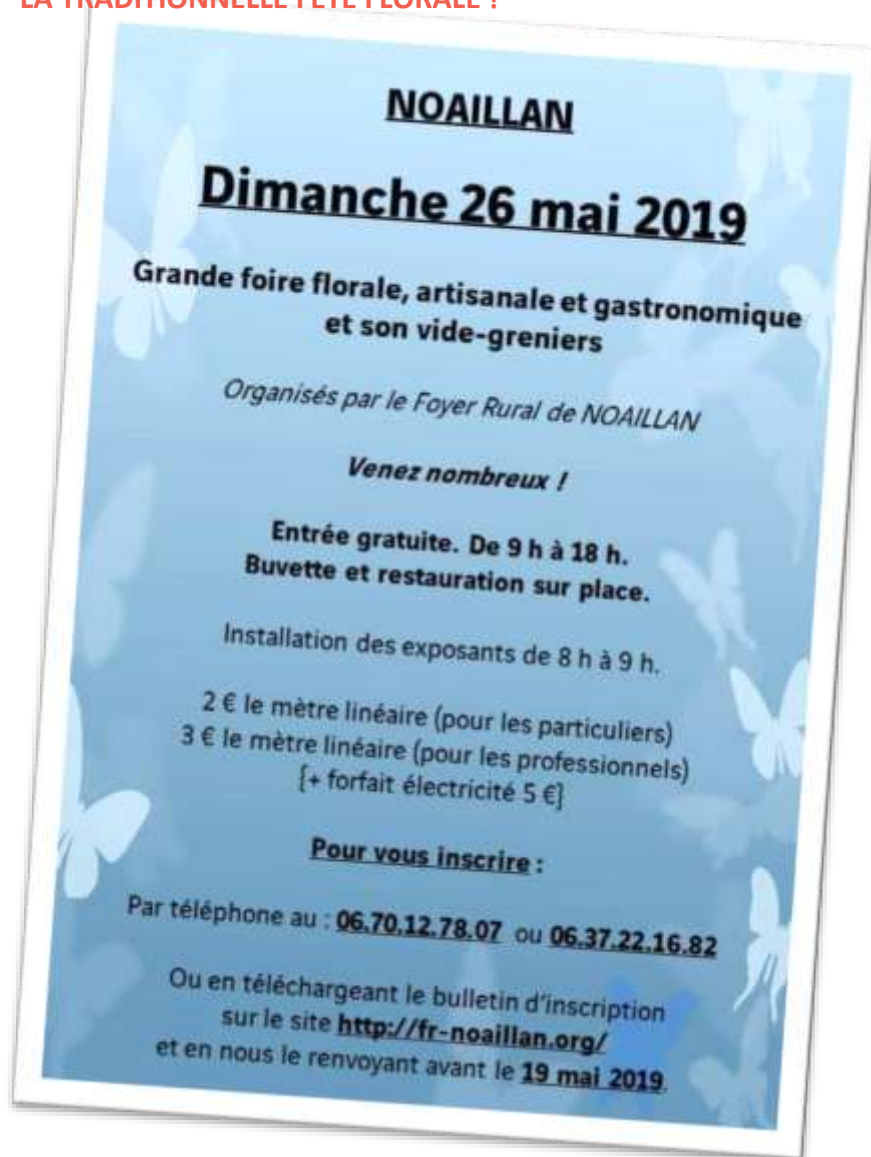
Chères associations,

Cette page du bulletin municipal vous est dédiée.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos actualités associatives auprès du service communication :
communication@noaillan.fr

FOYER RURAL

LA TRADITIONNELLE FETE FLORALE !



C'EST L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

FAITES NOUS PARTAGER VOS DÉCOUVERTES !

Le printemps a pointé le bout de son nez depuis quelques jours ! Cette magnifique saison annonce le retour des beaux jours et des belles journées ensoleillées. Il s'agit de la saison idéale pour mettre tout nos sens en éveil.

Après avoir passé l'hiver endormi la végétation reprend peu à peu ses droits, les fleurs fleurissent, nous permettant d'apprécier un spectacle de couleurs, tout en émoustillant notre odorat. Les petits oisillons nés durant la période hivernale, prononcent leur premier cri.

Afin de découvrir les vertus printanières bon pour le moral, n'hésitez pas à vous promener au sein de notre commune, et à emprunter la piste du patrimoine crée par les Conseillers Municipaux Jeunes (mandat 2014/2016 - 2016/2018). Elle vous permettra de découvrir le patrimoine de Noaillan, à travers une promenade agréable et abordable pour tous.

Lors de votre promenade n'hésitez pas à prendre des clichés et à nous les faire parvenir via le site iti.noaillan.fr (créé en 2018) Ce site est dédié au patrimoine de notre commune, ainsi qu'aux balades :

Faites nous découvrir votre Noaillan !